



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-troisième session

Genève (Suisse), 5-9 juillet 2010

AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE

Les amendements suivants au Manuel de procédure sont proposés par les comités du Codex énumérés ci-dessous. Les amendements proposés par le Comité sur l'hygiène des aliments (CCFH) et le Comité sur les additifs alimentaires (CCFA) ont été approuvés par le Comité sur les principes généraux (ALINORM 10/33/33, paragraphes 16 et 17).

Comité du Codex	Objet	Référence
CCFA	Révision de la section relative au Plan de présentation des normes Codex de produits (Additifs alimentaires) dans la section II "Élaboration des normes Codex et textes apparentés"	ALINORM 10/33/12, par. 15
CCFH	Avant-projet de principes et de procédures en matière d'analyse de risque appliqués par le Comité du Codex sur l'hygiène des aliments	ALINORM 10/33/13, par. 139-150 et Annexe VII
CCGP	Proposition d'amendement des Lignes directrices destinées aux présidents de comités du Codex ou de groupes intergouvernementaux spéciaux	ALINORM 10/33/33, par. 46 et Annexe III
CCGP	Proposition d'amendement des Lignes directrices à l'usage des gouvernements hôtes de comités du Codex et de groupes intergouvernementaux spéciaux	ALINORM 10/33/33, par. 98 et Annexe V
CCEXEC	Proposition d'amendement aux Critères régissant l'établissement des priorités des travaux et d'inclusion de nouvelles Directives sur l'application des critères régissant l'établissement des priorités des travaux applicables aux produits	ALINORM 10/33/3, par. 8 et Annexe II